

Situation : Franck et son copain Kévin sont très tentés par la nouvelle tendance : piercing tatouage. Cependant des articles lus dans la presse, la désapprobation de leurs parents et la réaction de leur employeur les font encore un peu hésiter avant de prendre rendez-vous.

Lire attentivement les consignes et répondre aux questions sur le sujet.
Un point sera enlevé pour non respect des consignes.

Travail à effectuer

1 - Lire le document 1 ci-dessous :

Document 1 :

Rendre le piercing plus sûr

Le ministère de la santé va publier un guide de bonnes pratiques pour prévenir les éventuels risques infectieux dus au piercing et au tatouage

MICHÈLE DURCY
rédaction parisienne

La mode du piercing, du tatouage et des implants divers a pris une telle ampleur qu'elle préoccupe les autorités sanitaires.

Non seulement le phénomène se répand parmi les jeunes et moins jeunes, mais les personnes qui réalisent ces actes forment une population des plus hétérogènes. Aucune qualification n'est aujourd'hui requise en France pour exercer l'activité de pierceur ou de tatoueur.

RISQUE D'INFECTION

Or, dès qu'il y a effraction cutanée, il y a un risque d'infection bactérienne quand les procédures d'hygiène ne sont pas respectées ou que le matériel utilisé n'est pas

correctement désinfecté ou stérilisé. Quant au risque de transmission d'infections virales (hépatite C en particulier), il demeure difficile à déterminer avec précision, indique le Conseil supérieur d'hygiène publique de France dans un avis adopté le 30 juin, qui sera rendu public le 15 septembre prochain.

Suivant les recommandations des experts, Dominique Gillot, secrétaire d'Etat à la santé, a annoncé, hier, toute une série de mesures visant à réduire les risques potentiels ou avérés. Des informations seront diffusées dans la presse spécialisée (tatoueurs, pierceurs, bijoutiers, esthéticiennes) concernant les règles d'hygiène et les précautions à prendre, et une campagne d'information sera lancée auprès des jeunes l'an prochain. « Il faut essentiellement

mobiliser sans affoler, interpellé sans stigmatiser, garantir la sécurité sans juger », a souligné M^{me} Gillot.

Source : S. Ouest du 08.09.00

Barème

I-1 : Préciser la qualification requise en France pour pratiquer le piercing :

1 pt

I-2 : Relever deux conséquences que peuvent avoir les piercings et tatouages sur la santé :

1 pt

Groupement inter académique II	Session	2001
Examen et spécialité :	VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE	
Intitulé de l'épreuve :	B.E.P. TOUS SECTEURS (A et B) - 15 JUIN 2001	
Durée : 30 min	Coefficient : 1	N° de page/total : 1/5

2 - Lire le document 2

Document 2

Hépatites virales : A, B ou C ?

- Hépatite A : il s'agit généralement d'une infection bénigne qui n'évolue pas vers la chronicité. Elle survient dans 40 % des cas chez les enfants de moins de 15 ans. La guérison est complète et sans séquelle dans 95 % des cas. La contamination se fait essentiellement par voie digestive, de façon directe par l'eau et les aliments contaminés ou indirecte (mains sales).
- Hépatite B : 900 000 personnes sont porteuses du virus de l'hépatite B en France. Cette hépatite évolue le plus souvent de façon favorable, le passage à la chronicité ne s'observant que dans 3 à 5 % des cas. Sa transmission se fait essentiellement par les voies sexuelle et sanguine.
- Hépatite C : moins fréquente que l'hépatite B (500 000 à 600 000 personnes contaminées en France), elle est susceptible, en revanche, d'évoluer vers la chronicité dans plus de 80 % des cas. La contamination se fait par voie sanguine et non par voie sexuelle. Contrairement aux hépatites A et B, il n'existe pas à ce jour de vaccin susceptible de prévenir l'hépatite C.

Source : Info santé

2 - 1 : A l'aide du document 2, compléter le tableau ci-dessous :

Hépatite	A	B	C
Mode de contamination			

1,5 pt

2 - 2 : Citer pour chacune des hépatites un moyen de prévention :

- Pour l'hépatite A :

- Pour l'hépatite B :

- Pour l'hépatite C :

3 pts

3 – Le règlement intérieur de l'entreprise de mécanique dans laquelle travaille Franck indique que pour des raisons de sécurité les salariés ne doivent pas porter de bijoux (chaîne, bague, boucles d'oreille...) et que les cheveux longs doivent être attachés.

3 – 1 Indiquer un rôle du règlement intérieur dans une entreprise. 1 pt

3 - 2 Le règlement intérieur est obligatoire pour une entreprise à partir d'un d'un certain nombre de salarié.

Préciser ce nombre en entourant la bonne réponse : 1 pt

10 salariés 15 salariés 20 salariés 50 salariés

3 – 3 Le code du travail est un autre document important pour un salarié. 1 pt

Indiquer son utilité.

4 – La prévention des accidents du travail est une préoccupation majeure pour les entreprises.

4 – 1 Définir : 2 pts

- l'accident du travail :

- la maladie professionnelle :

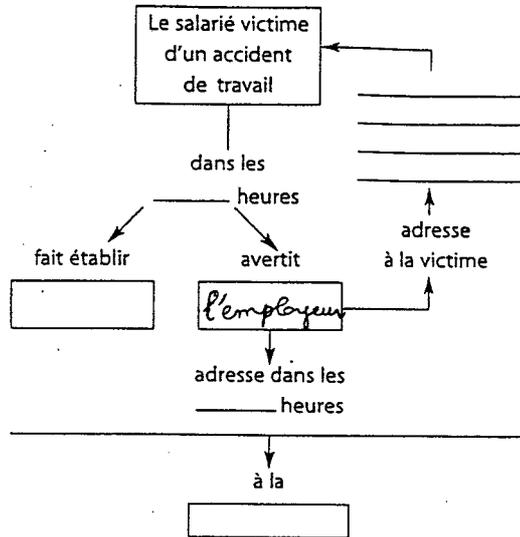
4 - 2 Compléter le schéma en vous aidant des mots soulignés dans le texte du document 3 :

3 pts

Document 3

Le respect des formalités de déclaration est primordial. Un salarié doit déclarer son accident à son employeur dans les 24 heures et faire établir tout aussi vite un certificat médical. L'idéal : avoir des témoins, même indirects. L'employeur doit ensuite adresser la déclaration d'accident de travail à la CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie) dans les 48 heures : simultanément, il délivre au salarié une feuille d'accident lui évitant d'avoir à faire l'avance des frais médicaux et autres. L'employeur ne peut refuser d'établir cette déclaration. Juger si l'événement relève ou non d'un accident du travail ne lui revient pas ; il peut cependant émettre des réserves sur les circonstances de cet accident.

Extrait de Vie de famille, 09-1999.



4 - 3 Dans le cas d'un accident du travail, le salarié va-t-il bénéficier de la gratuité des médicaments ?

0,5 pt

OUI

NON (entourer la bonne réponse)

4 - 4 Lire l'étiquette du médicament ci-dessous (document 4)

Document 4

Mercryl
solution moussante

Fr 36,00

ANTISEPTIQUE

Solution pour application cutanée

Flacon de 300 ml

NE PAS LAISSER A LA PORTEE DES ENFANTS

MISES EN GARDE SPECIALES
Lire attentivement la notice

EXPLOITANT
Laboratoires MENAR - FRANCE
21, rue du Pentagone H. C. S.
De la 109
94526 Rungis Cedex

FABRICANT : Laboratoires Chimieau
Vouy (37-F)

INDICATIONS :
Nettoyage et traitement d'appoint des affections de la peau et des muqueuses, infectées ou risquant de s'infecter.

Medicament autorisé n° 348 4122

COMPOSITION
Solution de chlorure de benzalkonium 0,565 g
Quantité correspondant à chlorure de benzalkonium 0,500 g
Solution de digluconate de chlorhexidine 1,165 g
Quantité correspondant à digluconate de chlorhexidine 0,270 g
Solution à 30% d'alcool éthylique, butyle, copolymère d'éthylène glycol et propylène oxyde, hydroxyéthylcellulose, acide citrique monohydraté, citrate de sodium, eau purifiée.

Pour 100 ml

USAGE EXTERNE

Lot - Batch :
Fab. - Mfg : 03 1393
Péc. - Exp. : 03 2002

V.S.P. : B.E.P. TOUS SECTEURS (A et B) 15 JUN 2001

Rappel codage : 4/5

4 – 4. 1 Relever 3 informations obligatoires sur cet emballage :

1,5 pt

-

-

-

4 – 4. 2 Relier chaque terme à sa définition

1 antiseptique ●

A produit destiné à détruire les
micro-organismes sur des milieux
inertes.

1,5 pt

2 antibiotique ●

B produit destiné à stopper ou à détruire
les micro-organismes pathogènes
présents dans le corps.

3 désinfectant ●

C produit destiné à détruire
les micro-organismes présents
sur une plaie.

4 – 4. 3 Indiquer ce que vous devez faire des médicaments périmés.

1 pt

Justifier votre réponse :

1 pt